Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le 23/05/2024
ID : 031-213101876-20240516-2024_060-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
16 mai 2024
Acte n° **2024-060**

Absent(s) représenté(s) :
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. BAË a donné procuration à M. BARBA
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
29

Secrétaire de séance : M. BATAILLE Vincent

Date de la convocation :
6 mai 2024

Thème : 7.5 – SUBVENTIONS

Objet : Demande de subvention auprès de la Région –Appel à projet « Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements Sportifs » 2024

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du contrat Bourg Centre, la ville de Fonsorbes souhaite réaliser des travaux de rénovation du city stade de la Béouzo.

Le city stade a été créé en 2007. La structure est en bois et de plus en plus difficilement réparable. Des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité ont été réalisé en 2023.

Le city stade est située à proximité d'une école, d'un gymnase et d'un pump track (en cours de réalisation). Il fait partie d'un espace dédié à la jeunesse.

Il est régulièrement utilisé par l'ALAE ainsi que par les jeunes fonsorbais.

La solution retenue consiste à rénover le city stade pour une ossature en acier tubulaire avec un accès PMR, des paniers de basket et des buts combinés.

Les 10 sports qui pourront être pratiqués sont :

- Football
- Basket-ball
- Handball
- Volley-ball
- Tennis
- Badminton
- Tennis ballon
- Athlétisme
- Jeux ludiques

Le coût estimé du chantier s'élèverait donc à 42 278.25 € HT

M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention maximale auprès de la Région Appel à projet : « Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements Sportifs » 2024 pour ce projet, dont le plan prévisionnel de financement est le suivant :

.../...

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le 23/05/2024
ID : 031-213101876-20240516-2024_060-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2024 - acte n° 2024-060 - page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande de subvention auprès de la Région -Appel à projet « Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements Sportifs » 2024

DEPENSES	MONTANTS
Travaux	40 284.50
TOTAL DEPENSES H.T.	**40 284.50**
TVA	**8 056.90**
TOTAL DEPENSES TTC	**48 341.40**
RECETTES	
Subvention demandée de la Région (20%)	8 056.90
TOTAL RECETTES ESPEREES	**8 056.90**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**40 284.50**

La commune devrait percevoir le FCTVA en 2026 d'un montant de 7 929.92 €

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de déposer une demande de subvention auprès de la Région Appel à projet : « Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements Sportifs » 2024.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BATAILLE Vincent

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 23 MAI 2024